L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DES ANNONCES JUDICIAIRES:—NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 12 AOUT 1846.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR

MAGNE & WEISSE.

No. 81, rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE

[illegible] une année d'avance ... $12

[illegible] de la Campagne, deux fois par semaine, [illegible] année d'avance ... $5

[illegible] cesser sa souscription, sans donner avis [illegible] une semaine avant l'expiration.

ANNONCES—Une piastre par chaque dix lignes, pour [illegible] pour la première insertion, et cinquante [illegible] chaque insertion subséquente. Aucun avis ne [illegible] pour moins d'une piastre, pour chaque langue.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles [illegible] une piastre par dix lignes, pour chaque insertion.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion [illegible] publiées pendant un mois, et devront être payées [illegible] conséquence de cette disposition.

[illegible] des souscripteurs aux avis est limité aux [illegible] qui sont pas de la ligne de leurs affaires [illegible]

OFFICIEL.

AVIS est par le présent donné qu'un contrat a été passé entre les soussignés et MM. Magne & Weisse, propriétaires de la gazette l'Abeille, pour la publication, pendant [illegible] entière (1846) de tous les avis [illegible] de l'acte du 15 mars 1843, au prix de UNE PIASTRE, pour chaque cent mot, par chaque publication [illegible] langue.

Nouvelle-Orléans, 27 décembre 1845.

Wm. DE BUYS, Trésorier de l'Etat
ROBT. C. NICHOLAS, Sec. d'Etat

PAQUEBOT POUR LE BAYOU SARAH—L'arrangement suivant a été [illegible] par les capitaines des vapeurs CLINTON [illegible] pour le reste de la [illegible] Nouvelle-Orléans [illegible] A. M. [illegible]

Le vapeur Brilliant à vendre. Le bateau à vapeur BRILLIANT, ses agrès, [illegible]

Wm. H. AVERY, 88 Gravier.

POUR LA BALIZE [illegible]

JAMES LAROSE, 71 Vieille Levée.

A VENDRE. Le [illegible] WAVERLY [illegible]

JOHN HALL.

Pour Mandeville, Madisonville et Covington. PAQUEBOT REGULIER. [illegible] SULTAN, capitaine J. W. [illegible]

J. F. BERCIER & Co. Agents, 51 Vieille Levée.

[illegible] D'ENTREPRISE [illegible]

ROBERT MURPHY, No. 62, Vieille Levée.

PAQUEBOT POUR LAFOURCHE. Le vapeur L'AMIE, capitaine A. Dugas, [illegible]

POUR BOSTON [illegible] L. H. GALE, 93 Commune.

POUR BOSTON [illegible] RICKER & PEARSON, 62 Camp.

POUR BOSTON [illegible] RICKER & PEARSON, 62 Camp.

POUR NEW-YORK [illegible] SARTELLE [illegible] JAMES E. WOODRUFF, 60 Camp.

POUR NEW-YORK [illegible] JAMES E. WOODRUFF, 60 Camp.

POUR NEW-YORK [illegible] L. H. GALE, 93 Commune.

POUR ANVERS [illegible] L. H. GALE, 93 Commune.

POUR ROTTERDAM—Le navire [illegible] PLATO, capitaine [illegible] L. H. GALE, 93 Commune.

POUR LIVERPOOL—Passage seulement [illegible] WARREN, capitaine Taylor [illegible] L. H. GALE, 93 Commune.

POUR LIVERPOOL—Le navire [illegible] GENERAL VEAZIE, capitaine Fairfield [illegible] L. H. GALE, 93 Commune.

POUR COWES [illegible] L. H. GALE, 93 Commune.

POUR MARSEILLES—Le navire français LYDIE, capitaine Madhos, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu [illegible] AUG. MOLIER, 90 rue St Louis.

POUR GENES—Passage seulement—Le [illegible] SPLENZIO [illegible] DOMINIQUE LANATA, 9 et 10 Jefferson.

POUR BORDEAUX—Le beau navire CREOLE [illegible] partira sous peu. Pour [illegible] CHARLES DUFOUR, ou à DORSEY & OFFENSANDT, [illegible] Merchants' Exchange.

POUR LE HAVRE—Le navire J. N. COOPER [illegible] L. H. GALE, 93 [illegible]

A VENDRE ou à AFFRETER [illegible] Le navire bien connu PALMA, de 391 tonneaux, attendu sous peu de Bordeaux. S'adresser [illegible] James Donaldson, au magasin de Vtor. Rou[illegible] rue St. Louis, No. 81. 7 juil—15

[illegible] de cette ville, M. [illegible] sera notre seul agent [illegible] FROST & Co. 23 juil

F. T. BOURNOS, CHIRURGIEN DENTISTE, rue Conti, No. 95. Tient son cabinet ouvert de [illegible] du soir. 17 mars

WILLIAM DAVIDSON & Co., AGENS EN COTON ET NEGOCIANS COMMISSIONNAIRES, No. 81, rue du Canal, Nouvelle-Orléans. 10 nov

AVIS.

[illegible]

NOUVELLE-ORLEANS;
MERCREDI MATIN, 12 AOUT 1846.

VETO DU BILL DES HAVRES ET RIVIERES.

Les bruits étaient fondés: le Président des Etats-Unis a frappé de son veto le bill des Hâvres et Rivières, et ce veto a soulevé parmi les gens de l'Ouest une tempête que l'organe officiel aura sans doute quelque peine à calmer.

Les motifs que M. POLK a fait valoir pour justifier son veto, sont loin de nous paraître satisfaisans; ils sont en opposition avec les principes que nous avons toujours défendus; mais, tout en condamnant l'acte, nous sommes tout disposés à tenir compte à l'homme du courage qu'il lui a fallu pour l'accomplir. La constance que M. POLK a montrée dans cette occasion est assez rare pour qu'on la signale. Il a été toute sa vie l'adversaire des améliorations intérieures, et il a voulu rester cette fois fidèle à ses antécédents. Sa signature apposée au bill des Hâvres et Rivières eût calmé en grande partie les dissensions intestines qui travaillent le parti; et cependant il n'a pas voulu faire cette concession; il n'a pas craint de jeter parmi ses partisans un nouveau brandon de discorde, une nouvelle cause de jalousie locale. En parcourant la séance du 3 août, à la Chambre des Représentans, on pourra apprécier la violence des sentiments qu'a excité cet acte audacieux.

L'opiniâtreté avec laquelle l'influence exécutive s'est exercée pour assurer le passage du Tarif de 1846, avait ébranlé profondément l'unité du Locofocoïsme; et le veto qui est venu immédiatement après, semble avoir achevé sa dissolution. Le pouvoir de cohésion que possède l'exploitation en commun des "dépouilles publiques", a ses limites: les intérêts de section finissent souvent par le détruire. Témoin la Pennsylvanie qui se soulève en masse contre les dogmes de "libre commerce" professés par l'administration. L'éloquence persuasive de dix mille officiers du gouvernement ne pourrait pas la décider à accepter, avec une apparence de résignation, le nouveau Tarif qui lui porte un coup si funeste. De leur côté, l'Ohio, le Kentucky, l'Illinois et l'Ouest en général voient avec une repugnance égale le veto du bill des Havres et Rivières. La fidélité politique cède le pas aux intérêts de localité. Que produiront ces dissensions, l'avenir nous l'apprendra.

M. DALLAS PENDU.—Ce n'est pas à Philadelphie seulement que l'indignation publique se prononce contre M. Dallas. A Harrisbourg, son effigie a été pendue en plein marché avec les inscriptions suivantes: "Mort politique de G. M. Dallas! Que le traître meurt de la mort des traitres! Paix à ses cendres!" A Shuylkill-Haven, il a été brulé en effigie, et à Pottsville, les citoyens ont déchiré tous les portraits et détruit tous les bustes du vice-président, qu'ils ont pu trouver.

Le Gouverneur a reçu hier un mandat du trésor des Etats-Unis, de la somme de $120,236 85 cents, en paiement des premiers comptes réglés et relatifs aux déboursés faits par l'Etat de la Louisiane, pour l'enrôlement, l'équipement et le transport des volontaires qui avaient été levés pour renforcer l'armée d'occupation.

Le mandat est tiré sur la Banque du Canal.

EUROPE.

ARRIVÉE DE L'HIBERNIA.

Le navire à vapeur *Hibernia*, capitaine Ryrie, est arrivé à Boston le 3 courant, à six heures moins un quart. A *six heures et demie* les nouvelles se répandaient à Boston, et dès *six heures vingt minutes*, elles étaient connues à New-York, grâce au Télégraphe électrique. La différence de longitude entre les deux villes est d'environ trois degrés qui donnent pour le temps une différence de près de quinze minutes. Voici le sommaire que nous fournit la dépêche télégraphique publiée par la *Tribune de New-York*:

L'*Hibernia* apporte aux Etats-Unis le traité d'Orégon ratifié par le gouvernement anglais. Cette ratification porte le sceau du nouveau ministre des affaires étrangères, Lord Palmerston. Cet important document a été signé au Foreign office, le 17 juillet, par sa seigneurie et M. McLane, ministre des Etats-Unis à Londres, lequel s'est empressé de le transmettre par l'Hibernia au cabinet de Washington.

Le même jour, à la Chambre des Lords, le marquis de Landsdowne s'est levé et a dit qu'il était de son devoir de soumettre à leurs Seigneuries le traité qui venait d'être conclu entre S. M. B. et le gouvernement des Etats-Unis, relativement au territoire de l'Orégon. Il a ajouté qu'il avait en même temps la satisfaction d'annoncer que les ratifications avaient été échangées le jour même. Lord Palmerston s'était chargé de faire la même communication à la Chambre des Communes.

Le nouveau ministère s'est mis à l'œuvre, et les affaires du pays paraissent avoir déjà repris leur cours ordinaire. La seule question qui puisse causer quelque préoccupation au cabinet actuel, c'est celle des droits sur le sucre; elle se présentera sans doute à la session présente qui ne se prolongera pas au-delà du milieu d'août; mais on croit qu'elle n'ébranlera en rien la solidité de Lord John Russell.

Une souscription a été ouverte au profit de M. Cobden le chef de la Ligue contre les lois de céréales, qui a compromis sa santé et sa fortune dans sa grande lutte contre le monopole. Le montant de cette souscription ne doit pas dépasser cent mille livres sterling; et tout prouve qu'elle arrivera très promptement à ce chiffre.

On parle d'élever à Sir Robert Peel, aussi par voie de souscription, un monument qui reste comme un témoignage de la gratitude nationale.

Les séances du Parlement n'ont pas été sans intérêt. Lord John Russell a fait une espèce de profession de foi sur certains points de politique générale: il a témoigné de son attachement aux principes de liberté commerciale, et il a déclaré qu'il voulait faire justice à l'Irlande, sans intervenir pourtant dans les affaires religieuses de ce pays. Il a dû dans une séance subséquente faire connaître ses vues relativement aux droits sur le sucre.

A Liverpool, le marché au coton était ferme, et avait une tendance à la hausse. Il se fesait beaucoup d'affaires.

Chronique Locale.

UNE BONNE IDÉE—Nous avons appris avec plaisir que M. BENSICK se propose d'aller à Paris, au commencement de l'automne prochain, pour y examiner le célèbre établissement de bains élevé sur la Seine. M. BENSICK, à son retour, fondera sur le Mississippi, un établissement de ce genre, en copiant aussi fidèlement que possible l'élégant modèle des bains parisiens.

CONSEIL DE LA 2DE. MUNICIPALITÉ.—Cette partie de la lettre de M. Warfield, ex-avocat de la municipalité, qui a rapport à M. Breedlove, est, sur motion de M. Goodwin, rayée du journal.

Le secrétaire donne lecture d'une communication de M. Breedlove, trésorier, où se trouvent consignés les noms de tous les débiteurs de la municipalité.—M. Duggan en demande l'impression à 300 exemplaires.—Cette motion est adoptée.

[illegible]

Une pétition de M. Bensick, demandant l'autorisation d'établir des bains flottans dans les limites de la 2e. municipalité, est référée à un comité spécial composé de MM. Smith, Jamison, Reynolds, Bullitt et Goodwin.

Plusieurs pétitions relatives au mauvais état de certaines rues sont référées, après un assez long débat, au commissaire du 3e. district.

L'ordonnance sur les taxes foncières est renvoyée à la prochaine séance.

Le Conseil s'ajourne.

PREMIERE COUR [illegible]—Deux tirages n'ayant pas suffi hier pour composer un jury, la Cour a ordonné de procéder demain à un tirage additionnel de cent noms. Dans l'affaire de l'Etat contre McCormick, le juge Preston a refusé d'accorder un nouveau [illegible] Victor Bourgan, [illegible] et Benjamin [illegible] renvoyés [illegible] d'assaut, [illegible] jury [illegible]

[illegible] un homme [illegible] a été [illegible] environ [illegible] milles [illegible] Spedden [illegible] Verdict [illegible]

[illegible]

CONGRES.

Séance du 3 aout 1846.

SENAT—Le Sénat donne son concours à l'amendement que la Chambre a fait au titre du bill des entrepôts; il ne veut pas accepter au contraire celui qu'a subi le bill qui pourvoit au paiement des bons du trésor soustraits à la douane de la Nouvelle-Orléans.

Il modifie quelque peu les amendemens apportés par la Chambre au bill pour réduire et graduer les prix des terres publiques.

Il s'occupe ensuite du bill des appropriations civiles et diplomatiques, et y ajoute comme amendement les allocations suivantes: Pour le Lazaret à l'Ile Staten, $16,675; pour l'entretien des Africains délivrés par les croiseurs et leur renvoi dans leurs foyers, $25,000; pour les travaux de l'Avenue de Pennsylvanie $2000; pour un nouveau ministre à Londres $9000; pour B. E. Green, secrétaire de légation au Mexique, $5700; pour travaux d'amélioration au Capitole $10,000, &c.

M. Benton présente un amendement allouant $321,000 pour payer le 4e. et le 5e. dividende de l'indemnité mexicaine. Une discussion s'élève sur cette proposition; elle est continuée au lendemain.

CHAMBRE DES REPRESENTANS—Le président de E. Unis adresse à la Chambre un message dans lequel il lui annonce qu'il a frappé de son veto le "Bill des Havres et Rivières". Il ne s'est décidé, dit-il, à prendre ce parti qu'après avoir examiné le bill avec toute l'attention dont il est susceptible. Le peuple est formellement opposé aux travaux d'améliorations intérieures; les pouvoirs du gouvernement doivent obéir à cette volonté, et le Congrès n'a pas le droit de passer un pareil bill, attendu que cela impliquerait le pouvoir de consolidation et que la consolidation mènerait à la monarchie. Toutes les branches du gouvernement fédéral doivent s'abstenir d'user de toute autorité contestable. Le gouvernement n'a pas le droit d'entreprendre des travaux généraux, et encore moins celui d'entreprendre des travaux d'intérêt local; or ceux qui sont indiqués dans le bill n'ont pas pour but d'assurer un abri à notre marine, et n'ont rien à faire avec le commerce extérieur. M. Polk prétend que la moitié des articles du bill sont inconstitutionnels, et que les adopter, ce serait ajouter de nouvelles dispositions à la Constitution. Si une pareille loi passait, ce serait une précédent qui donnerait à tous les Congrès à venir le droit d'autoriser tous les travaux d'amélioration possibles. M. Polk ajoute enfin que toute économie est importante au moment où la guerre nous impose de si fortes dépenses: il espère donc que le bill ne deviendra pas loi.

Ce veto cause parmi les locofocos une vive excitation, et les whigs les laissent fort sagement se chamailler à ce sujet.

M. Boyd du Kentucky est charmé du veto. Il demande la question préalable sur une motion de maintenir le bill, en dépit du veto. Cette proposition est repoussée par 105 contre 82.

M. Douglas de l'Illinois est, lui, fort contrarié du veto et parle vigoureusement contre les conclusions de M. Polk. M. Holmes, de la Caroline du Sud, prend la chose bien plus gaiment et se livre à un accès prolongé d'hilarité. M. Thompson, de la Pennsylvanie, parle gravement et vertement contre le veto. Il le dénonce comme renfermant des principes délétères pour le gouvernement; il se plaint que les opinions du Président n'aient pas été mieux connues avant l'élection; il regrette que le remède ne puisse pas venir avant l'expiration de quatre années; mais il espère qu'à la prochaine élection le peuple s'inquiétera un peu plus de se mettre au fait des opinions des candidats. M. Wilmot, de la Pennsylvanie, approuve le veto. M. Broadhead, du même Etat, serait prêt à soutenir le veto pour punir un peu les gens de l'Ouest d'avoir voté pour le Tarif. M. Tibbats, du Kentucky, s'étonne fort du veto qui frappe le bill, attendu que toutes les allocations votées avaient été expressément recommandées par le secrétaire de la guerre. Après avoir poursuivi pendant quelque temps encore la discussion, la Chambre s'ajourne sans avoir rien décidé.

WASHINGTON—"Le comité d'investigation du Sénat, dit une correspondance du 4 courant, continue ses recherches à propos de la publication du Traité d'Orégon, mais il ne paraît pas avancer rapidement dans la découverte de la vérité.

"M. Buchanan ne sera point présenté pour la Cour Suprême; ses amis craindraient que sa nomination n'excitât une trop forte opposition; aussi le Président s'est il décidé à nommer M. Grier, de la Pennsylvanie.

"Le veto du Président a créé une véritable tempête à la Chambre des Représentans. Les democrates de l'Ouest s'apperçoivent, comme ceux de la Pennsylvanie, qu'ils ont fait fausse route et qu'on les a bel et bien floués aussi."

Le *National Intelligencer* de Washington écrit, sous la date du 4 courant:

"Nous apprenons que ROBERT C. GRIER, de la Pennsylvanie, a été nommé hier par le Président pour remplir le siège laissé vacant à la Cour Suprême des Etats Unis par la mort du juge Baldwin."

NEW-YORK—Le régiment du colonel Stevenson se compose d'environ huit cents hommes. Il est campé maintenant sur l'île du Gouverneur, en attendant qu'il parte pour la Pennsylvanie. Il s'exerce chaque jour à la manœuvre.

VIRGINIE—Il s'opère en ce moment en Virginie un double mouvement d'émigration et d'immigration.—Tandis que des Virginiens s'en vont dans l'Ouest chercher des terres plus fertiles et plus neuves, des émigrans de New York et de la Nouvelle Angleterre viennent s'établir en Virginie. Ils y apportent leur activité, leur esprit d'entreprise et leur intelligence; ils contribueront à rendre à l'"Old Dominion" son ancienne splendeur.

NECROLOGIE.—M. Piero Maroncelli, le compagnon de captivité du célèbre Silvio Pellico, est mort avant-hier, samedi, à New-York, dans la maison qu'il habitait avec sa famille à Breworth Place. Depuis près de huit mois, les facultés intellectuelles de M. Maroncelli avaient été dérangées par suite des horribles traitemens qu'il avait endurés dans les prisons d'Autriche et au Spielberg, où il avait perdu l'une de ses jambes. M. Maroncelli laisse une veuve et une fille, qui méritent, à tous égards, l'intérêt des gens de bien et de tous ceux qui apprécient le vrai mérite. L'urbanité, la science de celui dont nous annonçons la perte, lui avaient concilié l'estime et l'affection d'un grand nombre d'amis au nombre desquels nous aimons à nous compter. (*Franco-American* du 3 aout).

HAITI.—Nous recevons par la voie de New-York des nouvelles de cette île, qui vont jusqu'au 18 juillet.

L'insurrection du Sud est à peu près étouffée; quelques rebelles cependant n'ont pas répondu à l'appel du Président qui, le 8 juin, leur donnait un délai de trois jours pour déposer les armes et profiter de l'amnistie qui leur avait été accordée; cette obstination coupable a donné lieu à l'ordre du jour suivant du ministre de la guerre:

ARTICLE PREMIER.—Les nommés Petit-Jean, César, Nouvelet, Louis Jacques, Jossil, [illegible] manche, ainsi que tous les autres insurgés [illegible] condamnés par contumace et qui [illegible] pas rendus aux autorités constituées, sont [illegible] la loi. Il est ordonné de courir sus.

ART. 2.—Une [illegible] 500 gourdes est accordée pour la [illegible] des sus-désignés.

ART. 3.—Les [illegible] civiles et militaires, chacune en ce qui la concerne, sont chargées de l'exécution du présent ordre, lequel sera imprimé et publié [illegible] Cayes, le 2 juillet 1846, an 43e de l'indépendance. LAZARRE.

Le 4 juillet, le président Riché a lancé la proclamation suivante, qui mettra nos lecteurs au courant de l'état des affaires politiques du pays.

Haïtiens,

Lorsque je fus appelé à la première magistrature de l'Etat, vous le savez, mon premier acte, celui du 1r. mars, remit en vigueur la constitution de 1816, sauf quelques modifications.

J'avais dû espérer que cette garantie [illegible] le concours empressé de la nation entière, afin de faire triompher le grand principe du respect des personnes et des propriétés.

Cependant, j'eus la douleur de voir une fraction de nos frères du Sud, entraînés par quelques pervers, oser prendre les armes pour s'opposer au triomphe du gouvernement consitutionnel. Grâce à la protection de la divine Providence, la nation a fait justice de cette résistance inattendue.

Arrivé aux Cayes, le 4 juin, il ne [illegible] pour compléter la pacification du Sud.

En ce moment, je dois espérer que chacun a compris ses devoirs, et qu'ainsi, le calme, qui règne dans le Sud comme dans le Nord, dans l'Artibonite et dans l'Ouest, ne sera plus troublé.

Notre situation, au 1er mars, exigeait des réformes qui, pour être réellement utiles, devaient être le fruit de sérieuses méditations.

Le gouvernement comprend sa mission; [illegible] le calme et la tranquillité dans [illegible] profite de ce moment heureux pour [illegible] des mesures financières qui auront [illegible] immédiatement, du moins dans un temps peu éloigné, de rétablir l'équilibre entre nos recettes et nos dépenses. C'était un besoin pour nous; mais, en ce moment, c'est une impérieuse nécessité. Ces mesures réclament des sacrifices; mes concitoyens, je ferons; je leur en donne l'exemple.

D'ailleurs, nous y trouverons le gage d'un avenir certain pour nos enfans; tout en reconnaissant que ces sacrifices ne sauront être que temporaires.

Mais, il ne suffit pas de réformer nos finances; nous avons plus encore à faire: il est temps de fixer les destinées du pays sur des bases certaines et définitives.

La promesse du [illegible] doit enfin se réaliser. Je ne tarderai pas à [illegible] je demanderai la révision de la constitution de 1816. Ce pacte social réclame des modifications [illegible] besoins [illegible] époque. [illegible]

[illegible]

Le général Télémaque, commandant l'arrondissement de Léogane, est mort le 21 juin; avant de rendre le dernier soupir, il avait reçu la soumission de Bossier, chef principal des insurgés. "Brave, intrépide, fidèle à l'amitié comme à son devoir," dit le Président dans un ordre du jour où il ordonne que le cœur du général Télémaque soit conservé au fort de l'Anse-à-Veau, "ce général, ennemi du désordre, [illegible] toutes les qualités qui distinguent le [illegible] le soldat."

Le gouvernement s'occupe activement de l'organisation des écoles communales de la république; les journaux haïtiens ne disent rien de cette prétendue bataille d'Azua que, suivant les rapports du capitaine de la *Louisa*, se seraient livrés les troupes haïtiennes et dominicaines; tout porte donc à croire que c'est un bruit controuvé; le président Riché connaît trop bien les véritables intérêts de son pays, et a trop à cœur de ne pas les compromettre, pour continuer cette lutte regrettable entre deux peuples qui doivent rester amis et dont les bons rapports reprendront infailliblement avant peu.

FEUILLETON.

MEMOIRES D'UN MEDECIN.
PAR ALEXANDRE DUMAS.

PREMIERE PARTIE.

LES VINGT-CINQ LOUIS DE NICOLE.

Cependant, de retour dans sa chambre, Andrée activait les préparatifs de son départ. Nicole aida à ces préparatifs avec une ardeur qui dissipa promptement le nuage qui s'était élevé entre elle et sa maîtresse à l'occasion de la scène du matin.

Andrée la regardant faire du coin de l'œil et souriait en voyant qu'elle n'aurait pas même besoin de pardonner.

—C'est une bonne fille, se disait-elle tout bas, dévouée, reconnaissante, elle a ses faiblesses comme toutes créature. Oublions!

Nicole de son côté n'était pas fille à avoir perdu de vue la physionomie de sa maîtresse, et elle remarquait la bienveillance croissante qui se peignait sur son beau et calme visage.

—Sotte que je suis, pensa-t-elle, j'ai failli me brouiller, pour ce petit coquin de Gilbert, avec mademoiselle qui m'emmène à Paris, où l'on fait presque toujours fortune.

Il était difficile que sur cette pente rapide deux sympathies roulant l'une vers l'autre ne se rencontrassent point, et, en se rencontrant, ne se missent point en contact.

Andrée donna la première réplique.

—Mettez mes dentelles dans un carton, dit-elle.

—Dans quel carton, mademoiselle? demanda la chambrière.

—Mais que sais-je?.... N'en avons nous point?

—Si fait, j'ai celui que mademoiselle m'a donné, et qui est dans ma chambre.

Et Nicole courut chercher le carton avec une prévenance qui acheva de déterminer Andrée à oublier tout-à-fait.

—Mais c'est à toi ce carton, dit-elle en voyant reparaître Nicole, et tu peux en avoir besoin, pauvre enfant.

—Dam! si mademoiselle en a plus besoin que moi, comme c'est à elle en définitive que le carton appartient....

—Quand on veut entrer en ménage, reprit Andrée, on n'a jamais assez de meubles. Ainsi c'est donc toi, en ce moment, qui en as plus besoin que moi.

Nicole rougit.

—Il te faut des cartons, continua Andrée, pour mettre ta parure de noces.

—Oh! mademoiselle, dit gaîment Nicole en secouant la tête, mes parures de noces, à moi, seront faciles à loger et ne tiendront pas grand'place.

—Pourquoi? Si tu te maries, Nicole, je veux qu tu sois heureuse, riche même.

—Riche!

—Oui, riche, proportionnellement, sans doute.

—Mademoiselle m'a donc trouvé un fermier-général!

—Non; mais je t'ai trouvé une dot.

—En vérité! mademoiselle

—Tu sais ce qu'il y a dans ma bourse?

—Oui, mademoiselle, vingt-cinq beaux louis d'or.

—Eh bien! ces vingt-cinq louis sont à toi, Nicole.

—Vingt-cinq louis! Mais c'est une fortune, cela, s'écria Nicole ravie.

—Tant mieux! si tu dis cela sérieusement, ma pauvre fille.

—Et mademoiselle me donne ces vingt-cinq louis?

—Je te les donne.

Nicole eut un mouvement de surprise, puis d'émotion, puis les larmes lui vinrent aux yeux et elle se jeta sur la main d'Andrée qu'elle baisa.

—Alors ton mari sera content, n'est-ce pas? dit Mlle de Taverney.

—Sans doute bien content, dit Nicole; du moins, mademoiselle, je l'espère.

Et elle se mit à songer que ce qui avait causé le refus de Gilbert, c'était sans doute la crainte de la misère, et que maintenant qu'elle était riche, elle allait peut-être paraître plus désirable à l'ambitieux jeune homme. Alors elle se promit de faire à l'instant même à Gilbert sa part de la petite fortune qu'elle devait à la libéralité d'Andrée, voulant se l'attacher par la reconnaissance et l'empêcher de courir au mal. Voilà ce qu'il y avait de vraiment généreux dans le projet de Nicole. Maintenant, qui était-ce un malveillant commentateur de sa pensée eût découvert dans toute cette générosité un petit germe d'orgueil, un involontaire besoin d'humilier celui qui l'avait humiliée.

Mais ajoutons vite, pour répondre à ce pessimiste, qu'en ce moment nous en sommes à peu près sûr,—la somme des bonnes intentions l'emportait de beaucoup, chez Nicole, sur celle des mauvaises.

Andrée la regardant penser.

—Pauvre enfant! soupira-t-elle, elle qui, insouciante, pourrait être si heureuse.

Nicole entendit ces mots et tressaillit. Ces mots laissaient en effet entrevoir la frivole jeune fille tout un eldorado de soie, de diamans, de dentelles, d'amour, auquel Andrée, pourtant si vie tranquille était le bonheur, n'avait pas même songé.

Et cependant, Nicole détourna les yeux de ce nuage d'or et de poudre qui passait à son horizon.

Elle répéta

—Enfin, mademoiselle, je serai peut-être heureuse ici, dit-elle; au petit bonheur.

—Réfléchis bien, mon enfant.

—Oui, mademoiselle, je réfléchirai.

—Tu feras sagement, rends-toi heureuse à ta façon, mais ne sois plus folle.

—C'est vrai, mademoiselle, et puisque l'occasion s'en présente, je suis aise de dire à mademoiselle que j'étais bien folle, et surtout bien coupable; mais que mademoiselle me pardonne, quand on aime.

—Tu aimes donc sérieusement Gilbert?

—Oui, mademoiselle; je je l'aimais, dit Nicole.

—C'est incroyable! dit Andrée en souriant; quelle chose a donc ce petit pour plaire dans ce garçon? La première fois que je le verrai, il faut que je le regarde, ce monsieur Gilbert qui ravage les cœurs.

Nicole regarda Andrée avec un dernier doute. Andrée, en parlant ainsi, usait-elle de profonde hypocrisie, ou se laissait-elle aller à sa parfaite innocence?

Andrée n'avait peut-être pas regardé Gilbert, c'était ce que se disait Nicole; mais à coup sûr, se disait-elle encore, Gilbert avait regardé Andrée.

Elle voulut être mieux renseignée en tout point avant de tenter la demande qu'elle projetait.

—Est-ce que Gilbert ne vient pas avec nous à Paris, mademoiselle? demanda Nicole.

—Pourquoi faire? répliqua Andrée.

—Mais....

—Gilbert n'est pas un domestique; Gilbert ne peut être l'intendant d'une maison parisienne. Les oisifs de Taverney, ma chère Nicole, sont comme les oiseaux qui gazouillent dans les branches de mon petit jardin et dans les haies de l'avenue. Le sol, si pauvre qu'il soit, les nourrit. Mais un oisif, à Paris, coûte trop cher, et nous ne saurions là-bas le tolérer à rien faire.

—Si je l'épouse, cependant, balbutia Nicole.

—Eh bien! Nicole, si tu l'épouses, tu demeureras avec lui à Taverney, dit Andrée d'un ton ferme, et cette maison que ma mère aimait tant, vous nous la [illegible]

[illegible] fut abasourdie du coup; impossible de trouver moindre mystère dans les paroles d'Andrée, [illegible] renonçait à Gilbert sans arrière pensée, sans [illegible] regret; elle livrait à une autre celui que, la veille, elle [illegible] honoré de sa préférence; c'était incompréhensible.

—Sans doute, les demoiselles de qualité sont ainsi faites, se dit Nicole; [illegible] pour cela que j'ai vu si peu de chagrins profonds au couvent des Annonciades, et cependant que d'intrigues!

Andrée devina probablement l'hésitation de Nicole; probablement aussi vit-elle son esprit flotter entre l'ambition des plaisirs parisiens et la douce et tranquille médiocrité de Taverney, car, d'une voix douce, mais ferme:

—Nicole, dit-elle, la résolution que tu vas prendre décidera peut-être de toute ta vie; réfléchis, mon enfant; il te reste une heure pour te décider. Une heure, c'est bien peu sans doute, je le sais, mais je te crois prompte dans tes décisions: mon service ou ton mari, moi ou Gilbert. Je ne veux pas être servie par une femme mariée, je déteste les secrets de ménage.

—Une heure, mademoiselle, répéta Nicole; une heure!

—Une heure?

—Eh bien! mademoiselle a raison, c'est tout autant qu'il m'en faut.

—Allons, rassemble tous mes habits, [illegible] ceux de ma mère, que je vénère, tu le sais, [illegible] et reviens m'annoncer ta résolution, [illegible] quelle soit, voici tes vingt-cinq louis. Si tu te maries, c'est ta dot; si tu me suis, ce sont tes deux premières années de gages.

Nicole prit la bourse des mains d'Andrée et la baisa.

La jeune fille ne voulait sans doute pas perdre une seconde de l'heure que lui avait accordée sa maîtresse, car elle s'élança hors de la chambre, descendit rapidement l'escalier, traversa la cour et se perdit dans l'avenue.

Andrée la regarda s'éloigner en murmurant:

—Pauvre folle, qui pouvait être heureuse! Est-ce donc si doux l'amour?

Cinq minutes après, toujours pour ne pas perdre de temps, sans doute, Nicole frappait aux vitres du rez-de-chaussée qu'habitait Gilbert, décoré généreusement par Andrée du nom d'oisif, et [illegible] baron de celui de fainéant.

Gilbert tournait le dos à cette fenêtre, donnant sur l'avenue, et ennuyait on ne sait quoi au fond de sa chambre.

Au bruit des doigts de Nicole [illegible] sur la vitre, il [illegible], comme un [illegible] surpris en flagrant délit [illegible] qui l'occupait, et retourna plus prompt que n'eût fait un ressort d'acier [illegible] mouvoir.

—Ah! [illegible] vous, Nicole?

—Oui, [illegible] moi, répondit la jeune fille à travers les carreaux, avec un air [illegible], mais souriant.

—Alors soyez la bien venue, Nicole, dit Gilbert en [illegible]

[illegible] première démonstration de [illegible]; Gilbert, [illegible] le voyage [illegible] Nicole qui [illegible]

—J'ai dit: si la chose vous plait; c'est clair, ce me semble.

Elle me plait... c'est selon, reprit Nicole.

—Que voulez-vous dire, à votre tour?

—Je veux dire qu'il dépend de vous que la chose me plût pas.

—Je ne comprends pas, dit Gilbert en s'asseyant sur la fenêtre de cette façon que ses genoux effleuraient les bras de Nicole, et que tous deux pouvaient continuer leur conversation, à moitié cachés par les liseres de liserons et de capucines enroulés autour de leurs têtes.

Nicole regarda tendrement Gilbert.

Mais Gilbert fit un signe de cou et des épaules qui voulait dire qu'il ne comprenait pas plus le regard que les paroles.

—C'est bien.... Puisqu'il faut tout vous dire, écoutez donc, reprit Nicole.

—J'écoute, dit froidement Gilbert.

—Mademoiselle m'offre de la suivre à Paris.

—Bon, dit Gilbert.

—A moins que....

—A moins que!.... répéta le jeune homme.

—A moins que je ne trouve à me marier ici.

—Vous tenez donc toujours à vous marier! dit Gilbert impassible.

—Oui, surtout depuis que je suis riche, répéta Nicole.

—Ah! vous êtes riche? demanda Gilbert avec un flegme qui dérouta les soupçons de Nicole.

—Très riche, Gilbert.

—Vraiment?

—Oui.

—Et comment ce miracle s'est-il fait?

—Mademoiselle m'a dotée.

—C'est un grand bonheur, et je vous en félicite, Nicole.

—Tenez, dit la jeune fille en faisant ruisseler dans sa main les vingt-cinq louis.

Et ce disant, elle regardait Gilbert pour saisir dans ses yeux un rayon le joie ou tout au moins de convoitise.

Gilbert ne sourcilla point.

—Par ma foi, dit-il, c'est une belle somme!

—Ce n'est pas tout, continua Nicole, monsieur le baron va redevenir riche. On songe à rebâtir Maison-Rouge et à embellir Taverney.

—Je le crois bien.

—Et alors le château aura besoin d'être gardé.

—Sans doute.

—Eh bien! mademoiselle donne la place de....

—De concierge à l'heureux époux de Nicole, continua Gilbert avec une ironie qui ne fut point assez dissimulée cette fois pour que ne s'en effarouchât pas la fine oreille de Nicole.

Elle se contint cependant.

—L'heureux époux de Nicole, reprit-elle, n'est-ce point quelqu'un que vous connaissez, Gilbert?

—De qui voulez-vous parler, Nicole?

—Voyons.... est-ce que vous devenez imbécile, ou est-ce que je ne parle plus français? s'écria la jeune fille qui commençait à s'impatienter de ce jeu.

—Je vous entends à merveille, dit Gilbert; vous m'offrez d'être votre mari, n'est-ce pas mademoiselle Legay?

—Oui, monsieur Gilbert.

—Et c'est après être devenu riche, se hâta de dire celle-ci, que vous conservez pour moi de pareilles intentions; en vérité, je vous en suis bien reconnaissant.

—Vraiment?

—Sans doute.

—Eh bien! dit franchement Nicole, touchez là.

—Moi?

—Vous acceptez, n'est-ce pas?

—Je refuse.

Nicole fit un bond.

—Tenez, dit-elle, vous êtes un mauvais cœur ou tout au moins un mauvais esprit, Gilbert, et, croyez-moi, ce que vous faites en ce moment ne vous portera point bonheur. Si je vous aimais encore, et si j'avais insisté, ce que je fais en ce moment autre chose qu'un point d'honneur et de probité, vous me déchireriez l'âme. Mais, Dieu merci, j'ai voulu qu'il ne fut pas dit que Nicole, devenue riche, méprisait Gilbert et lui rendrait une souffrance pour une insulte. A présent, Gilbert, tout est fini entre nous.

Gilbert fit un geste d'indifférence.

—Ce que je pense de vous, vous ne pouvez vous en douter, dit Nicole; me décider, moi, moi, dont vous connaissez le caractère aussi libre, aussi indépendant que le vôtre, me décider, moi, à m'enterrer ici, quand Paris m'attend! Paris où sera mon théâtre, comprenez-vous! Me décider à voir tout le jour, toute l'année et toute la vie, cette froide et impénétrable figure derrière laquelle se cachent tant de vilaines pensées. C'était un sacrifice; vous ne l'avez pas compris, tant pis pour vous. Je ne dis pas que vous me regretterez, Gilbert; je dis que vous me rédouterez et que vous rougirez de me voir là ou m'aura conduite votre mépris de ce jour. Je pouvais redevenir honnête; une main me manquait, une main au bord pour m'arrêter au bord de l'abîme, où je penche, où je glisse, où je vais tomber. J'ai crié: Aidez-moi, soutenez-moi; vous m'avez repoussée, Gilbert. J'y roule, j'y tombe, je m'y perds. Dieu vous tiendra compte de ce crime. Adieu Gilbert, adieu.

Et la fière jeune fille s'en retourna sans colère, sans impatience, ayant fini, comme toutes les natures d'élite, par laisser venir à la surface le fond généreux de son âme.

Gilbert ferma tranquillement sa fenêtre et rentra dans sa cabane, où il reprit cette mystérieuse occupation interrompue par l'arrivée de Nicole.

La suite à demain.

COMMERCIAL.

HAVRE, 16 juillet.

Le marché a montré moins d'activité qu'à l'époque de notre dernière circulaire. [illegible] dans les achats et l'augmentation d'stock durant la semaine dernière, les détenteurs ont maintenu une attitude ferme. [illegible] Orleans 63 f. à 80 f. 1,230 do. Mobile 64 à 79 f. 1,800 do. Upland 64 à 79 f.

AUX DAMES.

[illegible] SAVON CHIMIQUE [illegible] DE JONES [illegible] célèbre [illegible] Les Dames qui ont des taches de rousseur, des boutons, ou la peau brune, jaunâtre ou décolorée, n'ont qu'à faire l'essai de ce savon, par l'usage d'un seul morceau elles pourront se convaincre de l'efficacité de ce savon.

AUSSI—Par le même navire il a reçu un nouvel envoi de ce célèbre BLANC DE LYS D'ESPAGNE, qui donne à la peau un blanc d'albâtre tout en agissant comme cosmétique pour adoucir la peau.

En vente seulement au dépôt du Magical Pain Extractor de Dalley, No. 151, rue de Chartres. 11 aout—t

ATTENTION—Les articles [illegible] après sont vendus seulement au dépôt véritable du Remède Magique de Dalley, 39, rue Poydras, savoir, Onguent de Gray, Poison pour la fièvre aigue, Extrait de Sarsepareille, Parfumerie de choix, Baume acoustique pour la surdité, Vermifuge, La [illegible] de Hays pour les hémorroïdes, remède contre la migraine, remède de Bernard contre la colique, Teinture [illegible] pour les cheveux, Vermifuge pour les poêles, tuyaux et grates, Baume de Hoarhound, le meilleur remède pour les rhumes, consomption, etc. 17 juin

DEPART DES NAVIRES A VAPEUR DE LIVERPOOL ET D'AMERIQUE.

DE LIVERPOOL		D'AMERIQUE	
G. Western, Matthews,	juillet 25	aout	30
Caledonia, Lott,	aout 4	sept	1
Acadia,	septembre 4	octobre	1
Great Britain,	aout 26	septembre	22
Britania,	aout 19	septembre	16

DATES.

New York	aout 2	Liverpool	juill	7
Washington	aout 3	Havre	juil	4
Charleston	aout 6	Mexique	juill	17
Matamoros	aout 2	Havane	juil	30

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.

CONSEIL DE LA MUNICIPALITE No. Un.

Séance du lundi 3 aout 1846.

RESOLU que le maire est et demeure autorisé à mettre en demeure, en leur donnant trente jours d'avis, toutes les personnes qui dernièrement ont acheté des propriétés à la vente faite par cette municipalité, et qui ont négligé de se conformer aux termes et conditions des ventes qui leur ont été faites.

(Signé) JH. GENOIS, Recorder.

Approuvé le 6 aout 1846.

Signé, A. D. CROSSMAN, Maire.

Pour copie conforme, A. MAZUREAU, Secrétaire.

12 aout.

DE BONS GAGES seront donnés à quinze ou vingt NEGRES, convenables aux travaux d'une habitation à quelques lieues de la ville. S'adresser immédiatement a P. A. JONAU jr.

12 aout.-3, rue Bienville, No. 8, au premier, de 8 à 3 hs.

MOUSSELINES A BAS PRIX.

QUELQUES MOUSSELINES de premier choix, BAREGES et autres articles d'été, tels que MANTILLES en dentelles noires et en mousseline brodés, pellerines, cols, chemisettes, manchettes, &c. &c., à vendre à bas prix. Le soussigné invite respectueusement les Dames de cette ville à venir examiner ces articles.

19 aout—3 THEOD. VOIZIN, 54, Chartres.

LES soussignés ont l'honneur de prévenir les consignataires et capitaines de navires, qu'il y a du fret pour Bordeaux. S'adresser à

BOYER FRERES & DUPRAT, Champs-Elysées, No. 7.

12 aout—2

TRUFFES—En magasin et à vendre par le soussigné:
100 boites Truffes pures du Périgord,
200 demi do do do;
50 bouteilles do do;
150 demi do do do.

12 aout CHS. DUFOUR, 11 Conti

SARDINES—3000 boites et demi boites, marque Delfés, en magasin et à vendre par

12 aout CHS. DUFOUR, 11 Conti

PETITS POIS—500 boites petits pois, marque Deffés, en magasin et à vendre par

12 aout CHS. DUFOUR, 11 Conti

Avis aux abonnés du Courrier des Etats-Unis.

MESSIEURS les abonnés au Courrier des Etats-Unis souscripteurs à l'ILLUSTRATION, journal universel, sont prévenus que les premiers numéros (année 1846,) viennent d'être reçus par le soussigné.

L'agent profite de cette occasion pour annoncer aux abonnés que l'abonnement à l'illustration part du 1er mars 1846, et que le prix est fixé à $6 par an, payables d'avance.

12 aout. VICTOR HEBERT, 149, rue de Chartres.

N. B. Les abonnés à la Revue Pittoresque, sont également prévenus que le No. 6 (mois de mai 1846) vient d'être reçu. 12 aout.

LIBRAIRIE DE V. HEBERT,

No. 149, rue de Chartres.

EN vente à cette librairie, les ouvrages suivans:—Magasin Pittoresque, 13me année.
E. Briffaut—Paris à table, 1 vol.
Weiss—Biographie universelle, 6 vols grands 8o.
Raspail—Manuel de la santé, 1 vol.
Grandville—Les fleurs animées.
Thiers—Révolution Française, nouvelle édition.
Laurent—Histoire de Napoléon, do. do. 12 aout

AVIS AUX PROFESSEURS.

EN s'adressant à M. LELIEVRE, libraire, encoignure Ste-Anne et Condé, on pourrait traiter pour une INSTITUTION qui offre quelques avantages. 12 aout—6

EN VENTE.

MARTIN L'ENFANT TROUVÉ, par Eugène Sue. La première livraison est prête à être délivrée aux abonnés. Prix, 15 cents.

On souscrit à cet ouvrage à la librairie de [illegible] VICTOR HEBERT, 149 rue de Chartres.

[illegible]

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPÉDIÉS.

Navire Rockall, Foster, Londres, J P Whitney & co
Brick Will, Decker, Matagorda, capitaine
Brick Rover, Olver, Matagorda, J Alexander
Goe Elvira, Roberts, Brazos St Jago, Andrews & Dewey
Goel Pedemonte, Blaisdell, Matagorda, J Alexander
Goel Sarah Jane, Graham, Port Lavaca, Curtis & Buddendorff
Steamer Col Harney, Shannon, Brazos St Jago, G B Dieter & co

ARRIVÉS.

Barque Tennessee, Winslow, de Boston.
Brick Georgiana, Crespian, des Iles Turques.
Brick McLellan, Jones, de la Havane.
Goel Waccamaw, Bulien, de Charleston.
Steamers Major Brown, Sterling, de Pittsburg.
Star Spangled Banner, Phillips, de St Louis.
Hempstead, Moss, de Craig's Landing.
Majestic, Ure, Baton Rouge.

VINS EN CAISSES—500 caisses vin de Bordeaux, bouteilles cachetées et capsulées avec belles étiquettes, à vendre de $2 à $2 25 par les soussignés.

11 aout J. F. BERCIER & Co. 51 Vieille Levée

MAIS—2000 sacs 1re qualité, en magasin et à vendre par JAMES E WOODRUFF,

11 aout 60 Camp

GUINGHAM POUR DEUIL—C. M. SIMPSON, No. 33, rue de Chartres, encoignure Douane, vient de recevoir une caisse de superbe Guingham pour deuil, de qualité supérieure. 11 aout.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Le 8 aout 1846.

Le prix de la farine fraiche étant aujourd'hui de $4 22 par baril, les boulangers donneront, conformément au tarif, 40 onces de pain pour 10 cents, pendant la semaine, à partir de lundi, 10 aout 1846.

Les pains de seconde qualité ou de trois pour 10 cents pèseront vingt cinq pour cent en sus, c'est-à-dire 50 onces.

8 aout A. D. CROSSMAN, Maire

DEMANDE DE MEUBLES!

NEUFS et de seconde main, pour être vendus par commission, francs de magasinage. On fait des ventes journalières, publiques et privées, principalement dans cette branche. Point d'autres frais sauf la commission régulière sur ventes reçues. On pourra disposer d'un grand assortiment à de bons prix. S'adresser à W Berger, encanteur, No. 56, rue Conti. 10 aout—6

INDIGO—20 surons supérieure qualité, à vendre par NORCROSS & FOSDICK,

10 aout 40 rue Gravier

CHANDELLES de Composition—1000 caisses à vendre par NORCROSS & FOSDICK,

10 aout 40 rue Gravier

CLOUS—550 barillets de Boston, à vendre par NORCROSS & FOSDICK,

10 aout 40 rue Gravier

CAFE—250 sacs Java, vieux gouvernement, 1re qualité, à vendre par NORCROSS & FOSDICK,

10 aout 40 rue Gravier

THE—100 colis impérial, poudre à canon, pouchong, souchong, hyson et young hyson, etc., à vendre par NORCROSS & FOSDICK

10 aout 40, rue Gravier

SUCRE raffiné de Boston—400 colis, sucre en pains, en morceaux et en poudre, en magasin, à vendre par NORCROSS & FOSDICK,

10 aout 40 rue Gravier

CIGARES—200,000 imitation Principe, à vendre par NORCROSS & FOSDICK.

10 aout 40 rue Gravier

FIL carret—150 rouleaux fil de 2 et 3 tresses, à vendre par NORCROSS & FOSDICK.

10 aout 40 Gravier

A LOUER—La partie supérieure de cette belle Bâtisse, bien aérée, située à l'encoignure des rues Chartres et St. Louis, ci-devant occupée par [illegible] Au premier et au second étage se trouvent quatorze à quinze grandes chambres bien aérées. C'est une bonne occasion pour une personne qui désirerait tenir des chambres garnies, ou tenir pension. On louerait à bon marché à un bon locataire, et toutes les réparations nécessaires seraient faites pour rendre cette maison confortable. On peut en donner possession immédiatement. Pour plus amples informations, s'adresser à A. M. NATHAN

10 aout—6 17, rue Royale

HUILE DOUCE—40 paniers, à vendre par J W STANTON & Co.

7 aout Encog. Magasins et Lafayette

SACS A GRAINS—10,000 sacs à grains très beaux propres pour mettre du froment, à vendre par J. W. STANTON & Co.

7 aout Enc. Magasins et Lafayette

INDIGO—2 caisses, à vendre par J W STANTON & Co.

7 aout Encoignure Magasins et Lafayette

HUILE—2,000 gallons huile de baleine épurée, à vendre par J W STANTON & Co,

7 aout Encoignure Magasins et Lafayette

BLANC DE BALEINE—400 caisses New-Bedford dimensions assorties, à vendre par J W STANTON & Co.

7 aout Encoignure Magasins et Lafayette

CLOUX—400 barillets cloux coupés, grandeurs assorties, à vendre par J W STANTON & Co.

7 aout Encoignure Magasins et Lafayette

BEURRE GOSHEN—40 frequins, première qualité, à vendre par J W STANTON & Co.

7 aout Encoignure Magasins et Lafayette

CAFE RIO—2,000 sacs café vert, double criblé, de bonne qualité supérieure, à vendre par J W STANTON & Co.

7 aout Enc. Magasins et Lafayette

PORC—500 barils clear, 200 dito mess, 50 dito M. O. à 250 dito prime, à l'inspection, et à vendre par JAMES E. WOODRUFF, 60 Camp

GRAISSE—200 barils belle graisse à vendre en magasin par JAMES E WOODRUFF,

7 aout 60 Camp

BALAIS—200 douzaines, en magasin et à vendre par JAMES E WOODRUFF,

7 aout 60 Camp

FARINE—500 barils farine superfine, de Saint Louis, en débarquement du vapeur Old Hickory, et à vendre par JAMES E WOODRUFF,

7 aout 60 Camp

ALAMBIC EN CUIVRE, AVEC SERPENTIN &c.—Entièrement neuf et de la capacité de 300 gallons, à vendre à bon marché, par FRED. CAMERDEN,

5 aout—30 19, Commune

Vermifuge Canadien de J. Winer & Co.

Le meilleur vermifuge qu'on ait encore découvert pour toutes espèces de vers, qui non seulement les détruit tous, et donne de la vigueur à tout le système, mais encore dissout et précipite tout le mucus qui séjourne dans l'estomac et les intestins des enfans, surtout de ceux qui sont mal portans. Le mucus forme le nid dans lequel s'engendrent les vers, et que faisant disparaître ce mucus, il est impossible de rester dans le corps. Ce remède bienfaisant dans ses effets, n'attaque pas le système, et la santé du malade s'améliore promptement. Son emploi, même quand on ne constate l'existence d'aucun ver. Ce remède étant facile à prendre, l'enfant même le plus délicat ne se refuse pas à le boire.

Il est préparé et vendu par John Winer, Hamilton, C. W. & John Winer & Co. de Maiden Lane, N. J., et il se vend par MM. Hayes, 139, Fulton st., F. T. Quirk & Co., encoignure Columbia et Atlantic sts., C. Steane, 184, Fulton st.

Il se vend aussi par BERTRAND & SISON, à la Nelle-Orléans, encoignure des rues Royale et Bienville. 19 mai

Marchandises Françaises, en gros.

LE soussigné devant bientôt partir pour France, prévient les marchands de la ville et de la campagne, qu'il vendra à très bas prix, pour du comptant, les articles suivans reçus par les navires Elizabeth, Octavius, Clarborne et Rindon, du Havre.

Coutils français pour pantalons, pur fil,
Gingal fil, bleu et blanc,
Merinos noir pour habits,
Jaconas et organdis imprimés, nouveaux dessins,
Bareges imprimés, unis, à raies, noir, blanc et vert,
Mousselines suisses unies et à carreaux ou brodées pour rideaux,
Eventails, eau de Cologne Monpelas et autres qualités,
Dentelles fil et dentelles imitation: entredeux dito,
Voiles et voilettes, fleurs artificielles pour printems,
Rubans pour chapeaux, nouveaux genres, No. 7 à 12,
Mouchoirs de batiste unis; à ourlet, à rivière, imprimés &c. &c.
Soieries noires pour écharpes et pour robes,
Crêpe lisse et crêpe &c. L. H. RICHARD,

Encoignure Chartres et Douane, au premier

Nota—M. L H Richard ayant une maison d'achat à Paris, prendra des ordres à exécuter en France à des conditions modérées.

Pendant mon absence, M. J. Louvrier sera chargé de ma procuration pour tout ce qui concerne mes affaires. L H RICHARD.

TATOUT Frères, 161 rue de Chartres,

Encoignure Toulouse.

RECOIVENT par les navires Emperor, Pactolus et Ancona, du Havre, une grande variété de marchandises qu'ils offrent à vendre à des prix très modérés, pour du comptant.

1 caisse chaussettes en fil pour hommes.
1 do capsules diverses marques.
2 do couverts en métal et fer battu.
1 do louches ou cuillères à pot, en étain et en fer battu.
1 do des à coudre et tire-bouchons.
1 do épingles à tête noire et à glands.
do doubles, vernies, pour cheveux.
do avec tête en couleur nouveau genre
2 do peignes demeloirs, buffle et corne.
do à neude do do
do do en écaille.
1 do tabatières nouveau genre.
couverts en buis pour salade.
1 do brosses à habit et pour cheveux.
1 do do à dents et à ongles.
2 do bourses en soie et cordonnet.
do en coton diverses qualités.
2 do Boutons os, pour pantalons, assortis.
do en nacre, diverses grandeurs.
do doublés, pour chemises, assorties.
1 do anneaux à rideaux, Nos. assortis.
1 do agraffes plates, en boites rondes, assorties.
4 do bretelles diverses qualités.
1 do plume d'oie et acier.
1 do encre et encriers assortis.
3 do parfumerie assortie.
1 do huile Macassar trois qualités.
2 do savons fins et superfins.
2 do boites à poudre avec houpe en cygne.
1 do poudre parfumée et de riz.
2 do eau de Cologne, deux modèles.
2 do veilleuses sur liège, 1re qualité.
1 do œillets métalliques et chemisées de fusil.
1 do soie à coudre, noire en couleur.
1 do papier à lettre très fin et autre.

Ils ont constamment en magasin un grand assortiment de bas pour dames et fillettes, blancs, écrus, bleus et autres, chaussettes pour hommes et enfans, écrues et mêlées, mi-roirs français assortis de grandeurs, couteaux, ciseaux, rasoirs et aiguilles de première qualité, cartes à jouer, fran[illegible] et américaines, peignes fins en ivoire et en buffle. Aussi en écaille, à papillottes, épingles à toilette, assorties de numéros. Aussi le dépôt des véritables Friction Matches, et reçoivent aussi par le navire Severn, de Liverpool, une variété d'articles anglais. Les personnes qui désireraient en faire un joli assortiment pour le détail, peuvent venir se la procurer à très bon marché chez

TATOUT Frères, 161 rue de Chartres, Encoignure Toulouse.

12 juin

LE soussigné offre à vendre les articles suivants, importés directement de Bordeaux et de Marseille.
30 barriques vin de Bordeaux.
40 do vin fin pour familles.
40 do de Marseille.
50 tierçons vin blanc.
100 barils vin de Porto.
75 barils vin de Madère.
30 barils vieux Madère.
20 barils vin blanc.
2 pipes genièvre de Hollande.
300 caisses vin de Bordeaux.
50 do Chateau Lafitte.
40 do Chateau Margaux.
[illegible]

[illegible]

AMUSEMENS.

THEATRE ST. CHARLES.

LUDLOW & SMITH, DIRECTEURS.

GRANDE ATTRACTION!

L'agent P. Irwin, vient d'engager pour un nombre limité de soirées, les

ACROBATES ARABES DU GRAND DÉSERT.

Cette troupe, composée de Maures, ont obtenu de grands succès dans les principales villes de l'Europe, à l'île de Cube, et tout dernièrement au Mexique et au Yucatan.

JEUDI SOIR, 13 AOUT.

Dans le cours de leurs représentations, ils exécuteront leurs merveilleux tours de Contorsions, Pirouettes, de Forces Herculéennes, &c. &c. dont on verra les détails sur les affiches.

Le jeune Maure ALI, fera le saut périlleux, par dessus dix hommes armés de lances.

Prix d'entrée:—Loges et parquet, 50 cents galerie 25 cents. Les portes seront ouvertes à 8 heures précises.

Ces Maures sont en ville depuis un mois, mais n'ont pu paraître plus tôt devant le public à cause de la maladie de plusieurs d'entre eux. 12 aout—

VOLTIGEURS D'ORLEANS.

ORDRE DE SERVICE.

Conformément à l'ordre du brigadier général D. Augustin commandant la Légion, en date du 21 juillet 1846, la compagnie prendra les armes dimanche 23 aout 1846, à neuf heures du matin: grande tenue d'été, réunion à la salle d'armes. E. LEWIS,

12 aout capitaine

LES soussignés offrent à vendre les articles suivants, importés directement de Bordeaux, &c. &c.—
200 barriques vins de Bordeaux, Montferrand, St. Emilion 1er, 2me et 3me crus, St. Estèphe, St. Julien, Château Margaux et Château Lafitte,
150 demi barriques do do do do
25 tierçons vins blancs Haut Sauterne et H. Barsac.
300 caisses de 12 bouteilles et 24 demi bouteilles St. Emilion, St Estèphe, St. Julien, Château Margaux et Château Lafitte;
250 caisses de 12 bouteilles et 24 demi dito Sauterne, Barsac, Haut Sauterne et Haut Barsac;
100 caisses véritable vin de muscat Lunel et Frontignan;
50 caisses vins généreux d'Espagne, Lacaret, Alicante, Malaga, Xerès, Rotta, &c.
50 caisses Vermut de Torino;
25 paniers Champagne première qualité;
25 caisses prunes à l'eau de-vie;
80 ditto absynthe des marques les plus renommées.
60 ditto kirschwasser, diverses marques;
50 ditto jus de groseilles pour sirop et confiture.
10 ditto liqueurs, cruchons porcelaine.
30 ditto Coraçao superfin, petits et grands modèles.
30 ditto marasquino;
25 ditto eau-de-vie de Dantzick.
50 ditto liqueurs superfines et surfines;
200 paniers anisette superfine de Champion
100,000 bouchons diverses qualités;
1,000 boites sardines, 1/2, 2/3 et grandes boites.
300 boites petits pois, dito,
150 ditto cèpes à l'huile. dito,

aout F. & J. LACOSTE, 105, rue Royale

A LOUER—Le haut du magasin No. 62 rue du Camp, comprenant 2 bons bureaux. S'adresser à RICKER & PEARSON,

aout 62 Camp

A LOUER—Une maison en bois à 2 étages, située rue Barthelemy entre Magasin et Camp. S'adresser à RICKER & PEARSON,

aout 62 Camp

PELLETERIES et fourrures—1 caisse contenant 30 caisses peaux de racoon, 10 peaux de renard, 6 d'ours et 2 de chat tigres, en magasin et à vendre par RICKER & PEARSON,

aout 62 Camp

BOTTES, Souliers et brodequins—44 caisses actuellement en débarquement du navire Persia, et à vendre par G W DUNBAR,

aout 30 Douane

SUCRE HAVANE—450 caisses blanc, brun et jaune, à vendre en magasin par L. CANTIN,

aout 42 Gravier

CAFE RIO—700 sacs vert, première qualité, à vendre par L. CANTIN.

aout 42 Gravier

MARCHANDISES du pays—Osnaburg de Lowell, [illegible] et grosse, coton à draps de Lawrence, idem écru de 3/4, coton à draps, toile d'Indien, de 3/4 de large, Linseys de Lowell [illegible] fantaisie, &c. à vendre par [illegible] DARLING & Co.

aout [illegible]

PAILLASSONS en paille—1 [illegible] paillasson de Canton, belles qualités et [illegible] à vendre par HARROD, DARLING & Co.

aout 45 Commune

SHALLS—[illegible] shalls [illegible] HARROD DARLING & Co.

aout 45 Commune

BACON—45 barriques [illegible] à vendre par G & R BUCHANAN & Co,

aout 64 Tchoupitoulas

GRAISSE—[illegible] barillets en [illegible] à vendre G & R BUCHANAN & Co.

64 Tchoupitoulas

TABAC [illegible] G & R BUCHANAN & Co.

[illegible]

MAIS—[illegible] G & R BUCHANAN & Co

[illegible]

EAU-DE-VIE de Pêche [illegible] G & R BUCHANAN & Co,

aout 64 Tchoupitoulas

WHISKEY Bourbon—[illegible] G & R BUCHANAN & Co,

aout 64 Tchoupitoulas

ECHO DES FEUILLETONS.

LE [illegible] de l'Echo des Feuilletons, contenant la fin de Pierre Mouton, vient d'être reçu par le soussigné.

VICTOR HEBERT, Libraire,

6 aout 149, rue de Chartres

MM. P. A. & L. DELMONICO, ont l'honneur de prévenir leurs amis que leur hôtel et maison No. 25 Broadway, en face de la rue Morris, New-York, sera ouverte le 1er juin. Ils n'ont rien négligé pour rendre leur établissement digne de la confiance du public. [illegible] efforts pour [illegible] la confiance du public.

New-York, 20 mai 1846. 20mai—5m

CHAPEAUX DE PARIS.

[illegible] caisses de chapeaux [illegible] nouveau style, qu'ils vendront à très bon marché [illegible]

H DE GOER & RIFFLARD,

6 aout 21 Magasin

INDIENNES FRANÇAISES—Trois caisses d'indiennes Françaises, provenant de la célèbre manufacture de [illegible] [illegible]

H. DE GOER & RIFFLARD.

6 aout [illegible]

FUSILS DOUBLES—[illegible]

H DE GOER & RIFFLARD,

6 aout 21, Magasin.

DEPOT DE VERITABLE ABSYNTHE SUISSE.

LES soussignés ont été nommés par MM. Dubied père & Fils de Couvet, Suisse, leurs seuls agens pour la vente de leur absynthe [illegible] fabriquées par eux, les grandes quantités de mauvaise absynthe expédiées depuis quelques années de Bordeaux ou Marseille sous le couvert frauduleux [illegible] a obligé cette maison à avoir recours à ce moyen pour empêcher le public d'être trompé plus longtemps.

EUG. ROCHEREAU & Co.

6 aout 17 et 19 St. Louis

ABSINTHE Suisse—En débarquement du navire Roc[illegible] du Havre

40 caisses Absinthe, Dubied, père et fils, de Couvet, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co,

6 aout 17 et 19, St. Louis

EAU DE VIE, sous les clés de la douane, et à vendre par les soussignés:

COGNAC DE PREMIERE PREUVE

11 demi pipes Castillon de 1825;
8 quarts de pipes Castillon de 1825,
3 demi-pipes Castillon de 1815,
6 quarts de pipes Castillon 1815.
176 quarts de pipes Ph. Godard & Co.

COGNAC DE QUATRIEME PREUVE

4 demi-pipes Pinet, Castillon & Co;
5 quarts de pipes Pinet, Castillon & Co;
47 demi-pipes J. J. Dupuy;
51 quarts de pipes J. J. Dupuy;
15 demi-pipes Leger frères, pâle et colore;
30 quarts de pipes Leger frères, pâle et colore.

EUG. ROCHEREAU & Co.

6 aout 17 et 19, rue St Louis

CHAMPAGNE—35 paniers marque de la Californie, et 47 dito marque de l'Uregon, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co,

6 aout 17 et 19, rue St Louis

CLOUS—1,100 barillets assortis, à vendre par ROBERTS & HALL,

75 Magasins

VINS—300 colis Malaga doux et sec, Madère et Porto de Sicile, Marseille, Xerès de la marque de Pomar, vin Lisbonne, St Julien rouge et Champagne, en quarts et huitièmes de pipes, boites et paniers, à vendre par

5 aout ROBERTS & HALL, 75 Magasins

Graines de Jardinage Fraiches.

RECOLTE DE 1846.

LE soussigné a reçu par le brick Alneda, de Philadelphie, du célèbre grainetier David Landreth Esqr, un grand assortiment de graines de betteraves, choux, laitue, carotte, pois, etc., des meilleures qualités, à vendre à des prix modérés, par Wm. DINN,

5 aout 11 Commune

FRUITS A L'EAU DE VIE—50 caisses prunes et abricots, 10 caisses fruits au jus, à vendre par S V BARRETT, 21 Gravier

5 aout

VINS, LIQUEURS—1,500 caisses vin de différentes marques, 200 caisses de 24 demi bouteilles à Sauterne, 150 caisses vin blanc, 250 caisses liqueurs surfines et 50 do superfines, à vendre par

5 aout S V BARRETT, 21 Gravier

PRUNES EN PAUBANS—15 caisses prunes 30 paubans à la caisse, 300 paniers anisette superfine, 500 do surfine, 25 caisses absinth suisse, 30 caisses kirsch, à vendre par S V BARRETT,

5 aout 21 Gravier

BEUF—[illegible] JAMES E WOODRUFF,

7 aout 60 Camp

A LOUER pour deux mois [illegible] EUG. ROCHEREAU & Co.

7 aout [illegible] St Louis

CHAPEAUX DE PAILLE D'ITALIE.

A 50 POUR CENT AU DESSOUS DU COURS.

Encoignure des rues Royale et [illegible]

NORMANDIN FRERES continuent à [illegible] et vend[illegible] positivement à prix de facture, comme on peut le voir par les prix suivants:

Chapeaux de paille d'Italie, de	$1 à 3 —	Cravates d'été.	$0	25
Gants Sil d'Ecosse,	40	Foulards des Indes,	1	
Dito fil,	30	[illegible]	1	50
Mouchoirs batiste à vignettes,	75c à $1 —	Chemises, [illegible]	3	
Mouchoirs unis blancs	1 —			
Chemises couleurs,	$1 à $	Cols satin,		75
Eau de Cologne en litre		[illegible]	$0	10
bouche,	$0 50	do		20
do do		do		35
do do demi litre,		do		35
do do quarts litre,		[illegible]		25
do do huitième de				25
[illegible]				25

[illegible]

AVIS

Nouvelle-Orléans, 29 juillet 1846.

A une assemblée spéciale, tenue aujourd'hui par les assureurs, il a été résolu qu'à dater de samedi prochain 1er aout, le Département d'Assurances, des différentes compagnies d'assurances de cette ville, sera fermé à 5 heures P. M., et qu'après cette heure il ne sera pris aucun risque.

A. ST. MARTIN, Président
GEO. C. LAWRASON, Secrétaire

30 juill—1m

BANQUE DE LA LOUISIANE.

Nouvelle Orléans, 27 juillet 1846.

UN dividende de quatre pour cent sur les profits des derniers six mois, a été déclaré ce jour par le bureau des directeurs, payable aux actionnaires ou à leurs représentans légaux, le ou après lundi prochain, 3 aout.

29 juillet R. M. DAVIS, caissier

CHAMPAGNE Coréon Rouge, Prince de Joinville—Les soussignés viennent de recevoir par le navire Rockall du Havre, un nouvel envoi de cet excellent vin.

LOREILHE & Co,

1 aout Encoignure Royale et Douane

A VENDRE par le soussigné en débarquement du navire Lydie, de Bordeaux;
30 barriques vin rouge, diverses marques,
40 demi barriques vin blanc, Sauterne,
50 caisses de 12 bouteilles vin rouge, Margaux,
10 caisses de 24 1/2 do do
20 caisses de 12 bouteilles vin blanc, Sauterne.
10 do de 24 1/2 do do do.

VOR. MAIGNAN,

1 aout 87, rue St. Louis

CIGARES—264,300 qualités assorties, en débarquement du brick Titi, de la Havane, des marques suivantes: Judio Errante, Europa, America, Empresa, Ne plus ultra, Alemana, Conill, Sol, Sevillana, Gadetana, Genl. Taylor, Capt. Walker, Sirena, à vendre par

J. M. CABALLERO

1 aout 32, Vieille Levée

CAFE—150 sacs Havane tin vert, à vendre par L. CANTIN,

1 aout 42 Gravier

TABAC—42 balles Vuelta de Abajo et Cuba, pour capes et tripes, à vendre par L. CANTIN,

1 aout 42 Gravier

SUCRE DE LA HAVANE—50 caisses, en débarquement du brick Titi, à vendre par L. CANTIN, 42 Gravier

1 aout

INDIGO—6 surons Guatemala, qualité supérieure, en magasin et à vendre par L. CANTIN,

1 aout 42, Gravier

EN débarquement du brick Titi, de la Havane
30 caisses sucre blanc,
37 balles tabac pour capes et tripes,
15,000 Regalias et Heyneras,
10 [illegible] à cinq douces,
A vendre par B. VALLS,

1 aout 26, Commune

CIGARES de la Havane—70,000 Regalias, Panetelas, Milares, &c. &c. les meilleures marques de la Havane, à vendre par

1 aout B. VALLS, 26 Commune

PICADURA—9 barils, en débarquement du brick F. Soule, à vendre par

1 aout B. VALLS, 26, Commune

TABAC DE LA HAVANE—9 balles de la Havane, Vuelta de Abajo, pour capes et tripes, à vendre par

1 aout B. VALLS, 26, Commune

NOIR ANIMAL de Philadelphie, à vendre par

1 aout B VALLS, 26 Commune

AMANDES Ameres—25 caisses, à vendre par

1 aout B. VALLS, 26, Commune

CACAO—20 sacs de Para, à vendre par

B. VALLS,

1 aout 26, Commune

HUILE d'Aix—Fetagodo à vendre par

1 aout B VALLS, 26 Commune

GENIEVRE de la Hollande—3 pipes marque de [illegible] à vendre par B. VALLS,

1 aout 26, Commune

GRAINES POUR OISEAUX—35 sacs vendre par

1 aout B. VALLS, 26 Commune

CHARBON pulvérisé pour distillateurs, 2 tonneaux à vendre par B. VALLS,

1 aout 26 Commune

BOUCHONS—60,000 en sacs de 1000, à vendre par

1 aout B. VALLS 26 Commune

AMANDES douces—25 caisses, à vendre par

1 aout [illegible]

A VENDRE—[illegible] Andrews, N. S. Pour le prix [illegible] à bord, ou au No. [illegible]

Un bon marché à faire.

[illegible]

LE [illegible] No. 71 [illegible]

[illegible]

SCEAUX [illegible]

LE [illegible] RAWSON, [illegible] & LISON.

Quincaillerie à bon marché, au Comptant.

RECU un joli assortiment de quincaillerie anglaise et américaine, par les navires Lapland, Finland et Washington [illegible] Alleghany et [illegible] No. 28, rue Ste-Anne. Place d'Armes, par F. A. LANAUZE

Aux Charpentiers et Entrepreneurs de Wharfs

LES [illegible] propositions pour bâtir un [illegible] Free Port, au dessus de la [illegible] RICKER & PEARSON, 62, Camp

CHARBON—En déchargement via à vie le chaland [illegible] Pontchartrain, du charbon de Pittsburg, de première qualité, à vendre en lots convenables aux acheteurs. S'adresser à B. & A. BOULIE.

31 juil—1m 48 rue Conti

AU débarquement du navire français Le Vaillant de Bordeaux;
25 quarts Eau de vie de Cognac, de J J Dupuy
6 barriques Vin de Bordeaux, Monferrand et Graves
325 caisses Vin de Bordeaux, St. Julien, Léoville et Chateau Margaux, à vendre par F. JORDY

30 jn 10, rue [illegible]

EN débarquement du navire La Lydie, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné
[illegible] barriques vieux vin rouge Pauillac.
10 demi do vin blanc Haut Sauterne.

28 juil CHARLES DUFOUR, 11 [illegible]

Grand assortiment de Marchandises Sèches.

C. M. SIMPSON,

No. 33, rue de Chartres, encoignure de la rue la Douane.

LES affaires de cette saison étant finies, et le soussigné ayant encore en mains un grand assortiment de Marchandises Sèches, offre ces marchandises à un prix très réduit. Les familles, les négocians et les habitans sont priés de venir eux-mêmes en faire l'examen.

Les articles suivants ne sont qu'une faible partie de ce que l'on trouvera en vente:

5000 vardes mousseline Mousseline d'Orléans, organdi, jaconats, linons et batiste à très bas prix; guinghams, calicos français, anglais, écossais et américains, barèges riche, dans le dernier genre, très bon marché, barèges riche provenant des encans à dessous du prix coûtant.

Deux caisses barèges noir pour deuil, alpacas noir et de couleur, bombazine et mérinos noirs.

Jaconats et mousseline batiste anglais.

Mousseline Suisse &c. jaconats façonnés.

Deux caisses mousseline blanche rayée.

Mousseline brodée pour robes.

Mousseline pour rideaux, rideaux brodés.

Etoffes pour rideaux rouges, bleus et jaunes.

TOILES.

Un grand assortiment de toiles, de tous genres, des meilleures manufactures.

Toiles d'Irlande pour chemises, supérieures.

Do do do bon marché.

Platilles de 6 1/2 à 7 1/2 par paleu,

Toiles à communes de différentes largeurs.

Linge de table uni et damassé,

Do do à dessins riches.

Serviettes &c. pour table et toilette.

Diapré de Russie et d'Ecosse.

Un grand assortiment de linge de table [illegible] des Encans.

MARCHANDISES EN COTON.

Cotons pour chemises de toutes qualités, 3/4, 4/4, et 5/4.

Do do [illegible] 1/4 [illegible]

Cotons écrus de toutes grandeurs et qualités.

Marchandises pour habillemens d'hommes

Chemises fil et coton, cravates,

Do do de qualité ordinaire.

Chemises de couleur.

Gilets de peau en soie, coton et laine.

Coutils français et irlandais pour pantalons.

Do do supérieurs blancs damassés.

Do unis et de couleur.

Merinos et drap d'été pour habits et pantalons.

Aussi:—Etoffes à moustiquaires en fil et en coton, un grand assortiment de bonneterie, se composant de bas, demi-bas en soie, coton et laine; cotonnades françaises et américaines, denims bleus, coutil à matelas, mouchoirs de tête &c. &c. &c. Le tout sera vendu à des prix extrêmement bas.

27 juil C. M. SIMPSON

LE soussigné offre à vendre en débarquement du brick Silence de Gênes:
100 barriques vin rouge.
200 demi barriques vin de Sardaigne.
300 caisses vermicelli et macaroni.
20 barils amandes douces de la nouvelle récolte
20 caisses marasquino véritable Zara.
Et quelques caisses vermicelles saucissons de Bologne.

DOMINIQUE LANATA,

29 jt 9 et 10, Jefferson

CIGARES de la Havane différentes marques Regalias et Millares, en magasin et à vendre par RAYMOND CAHUZAC

4 aout 34 Vieille Levée

CHAMPAGNE marques de la Vie, Marquis de Lorme et Comte de Marsou, à vendre en magasin, par RAYMOND CAHUZAC,

4 aout 34 Vieille Levée

TABAC en feuilles de la Havane, tripes et capes, en magasin et à vendre par RAYMOND CAHUZAC.

4 aout 34 Vieille Levée

EAU DE VIE de Cognac—Sous la clef de la douane
10 demi pipes de la marque Rasteau & Charroyer.
20 quarts do do do.
A vendre par RAYMOND CAHUZAC,

4 aout 34, Vieille Levée

JUS de citron—11 barriques jus de citron clarifié en débarquement et à vendre par L. D. C. WOODS,

4 aout 80, Magasins

PICADURA—20 barils, de qualité supérieure, à vendre par LAPEYRE, HARISPE & Co.

24 juin 80 St. Louis

HUILE d'Olive, Salaisons—300 paniers huile J. Piagnol, 24 onces, 300 do de 6 bouteilles en paniers; 20 caisses olives, 50 do cornichons et capres; 20 barillets Malaga sec, à vendre par S.-V. BARRETT,

24 juil 21 Gravier

EN magasin et à vendre par le soussigné:
150 barriques vin rouge, diverses qualités,
30 bis Vin blanc Sauterne 1825,
420 caisses Vin rouge St. Estèphe Médoc;
25 do Haut Brion et [illegible]
175 do Margaux, Lafitte et Château Larose.
100 do de Bourgogne [illegible]
20 do Vin blanc Haut Sauterne, 1825,
[illegible]

[illegible] & Co.